

10 Mai 2026

COLIGNY



45^{ème} COURSE DE COTE
REGIONALE

COUPE DE FRANCE DE LA
MONTAGNE 2026 – Coef. 2

Organisée par l'ASA Aindinoise

ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE AINDINOISE

REGLEMENT PARTICULIER

L'Association Sportive de l'Automobile Aindinoise, avec le concours de l'écurie Revermont, organise le dimanche 10 mai 2026 une compétition automobile de Course de Côte Régionale dénommée :

45^{ème} Course de Côte Régionale de COLIGNY

Cette compétition compte pour la Coupe de France de la montagne 2026 Coef-2 et le Championnat de la ligue du sport automobile Rhône-Alpes.

Le présent règlement a été enregistré à la ligue du sport automobile Rhône-Alpes sous le permis d'organisation n° R13 en date du 2 février 2026, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation n° 99 en date du 2 février 2026.

Organisateur technique

Nom : BOURGUIGNON Bernard. Licence n° 0501/22919.

Adresse : 15 chemin des Mares. 01250 Ramasse

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE :

1.1P. Officiels :

Président du Collège des Commissaires Sportifs :

Madame VINCENT-GENOD Nathalie

Licence n° 0414/210885

Commissaires Sportifs :

Monsieur MAILLET Jean-Paul

Licence n° 0510/227350

Monsieur MOREL Georges

Licence n° 0501/11762

Directeur de Course :

Monsieur HABOUZIT Marc

Licence n° 1610/7145

Directeur de Course Adjoint :

Madame HABOUZIT Christelle

Licence n° 1610/128356

Monsieur VINCENT-GENOD Stéphane

Licence n° 0414/24887

Commissaire Technique Responsable :

Monsieur PETITON Alain

Licence n° 0505/2732

Commissaires Techniques :

Monsieur BILLOUD Alain

Licence n° 0505/13082

Monsieur CARRE Jean-Claude (VHC)

Licence n° 0505/13049

Chargé des relations avec les concurrents :

Monsieur DEMARD Roland

Licence n° 0507/14035

Monsieur PASCAL Fabien

Licence n° 1610/154264

Chargé des Commissaires de Route :

Monsieur FONT Christian

Licence n° 0501/46895

Chronométrateur Officiel Fédéral :

Monsieur DURAND Jean-Paul

Licence n° 0503/27683

1.2P. Horaires :

- * Clôture des engagements le mardi 5 mai 2026 à minuit.
- * Publication de la liste des engagés le 7 mai 2026.
- * Vérifications administratives le 9 mai 2026 de 15h00 à 18h45 et
le 10 mai 2026 de 7h15 à 8h15.
Lieu: Salle des Fêtes de Coligny.
- * Vérifications Techniques le 9 mai 2026 de 15h00 à 19h00 et
le 10 mai 2026 de 7h15 à 8h20.
Lieu: Salle des Fêtes de Coligny.
- * Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 10 mai 2026 à 8h30.
- * **Briefing des commissaires** le 10 mai 2026 à 7h15. Lieu: Salle des Fêtes de Coligny.
- * Essais chronométrés ou non (3 montées maximum) le 10 mai 2026 à partir de 8h30.
Le nombre de montées d'essais sera précisé par communiqué de la Direction de Course, et sera déterminé en fonction du nombre de concurrents admis.
- * **Briefing des pilotes** le 10 mai 2026 à 13h30.
Lieu: ligne de départ
- * Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 10 mai 2026 à l'issue des essais.
- * **Course :**
 - 1^{ère} montée le 10 mai 2026, 20 mn après la fin des essais. 12h00 pause déjeuner, reprise 13h45.
 - 2^{ème} montée le 10 mai 2026, 15 mn après la fin de la 1^{ère} montée.
 - 3^{ème} montée le 10 mai 2026, 15 mn après la fin de la 2^{ème} montée
 - 4^{ème} montée le 10 mai 2026, 15 mn après la fin de la 3^{ème} montée, si les horaires le permettentLes horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.
- * Affichage des résultats provisoires: après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.
- * Remise des prix le 10 mai 2026, 30 minutes après l'ouverture du parc fermé, Salle des Fêtes de Coligny.
- * Réunions du Collège des Commissaires Sportifs:
Réunion 1: le 10 mai 2026 à 8h00 au local du terrain de sport.
Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. Vérifications :

- * Vérifications administratives: Salle des Fêtes de Coligny le samedi 9 mai 2026 de 15h00 à 18h45 et le dimanche 10 mai 2026 de 7h15 à 8h15.
- * Vérifications techniques: Salle des Fêtes de Coligny le samedi 9 mai 2026 de 15h00 à 19h00 et le dimanche 10 mai 2026 de 7h15 à 8h20.
- * Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Eurorépar, garage Chaumont, 685 route du Revermont, 01270 Coligny.
Taux horaire de la main-d'œuvre: 60 € TTC.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

- * Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle soit le 10 mai 2026 à 8h20.

* A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 10 mai 2026 à 8h00.

* Pesage des voitures: à la discrétion du collège et des commissaires techniques.

ARTICLE 2P. ASSURANCES :

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES :

3.1p. Engagements :

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante:

**Monsieur Didier CHRISTIN
60 allée des Aubépines
01240 CERTINES**

Tél : 06.33.24.03.71

Mail => didier.christin@orange.fr

Jusqu'au mardi 5 mai 2026 à minuit.

Les frais de participation sont fixés à 360,00 €,

réduits à 180,00 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur,

réduits à 165,00 € pour les licenciés de l'ASA Aindinoise acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

(Chèque à l'ordre de l'écurie Revermont).

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ATTENTION : AUCUN TITRE DE PARTICIPATION (TPRM) NE POURRA ETRE DELIVRE SUR PLACE.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS :

4.1P. Voitures admises :

Le nombre des voitures admises, y compris les VHC, est fixé à **130**.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte.

Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2P. Carburant. Pneumatiques. Equipements :

Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.3P. Numéros de course :

Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.4P. Mesures et dispositifs de sécurité :

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES :

Voir règlement standard des Courses de Côte.

- Publicité obligatoire (non rachetable): indiquée par additif

- Publicité optionnelle: indiquée par additif

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES :

6.1P. Parcours :

La Course de Côte de COLIGNY a le parcours suivant:

La course se déroulera en 4 montées (si les conditions le permettent).

Procédure de départ: chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ: sur la D n° 86, au hameau des Guyottes, commune de Coligny.

Arrivée: sur la D n° 86, après l'épingle au lieu dit Fond Donné, commune de Val d'Epy.

Pente moyenne: 5%

Longueur du parcours: 1650 m.

Modalités de retour au départ: tous les concurrents redescendent par la route de la course.

Parc de départ: parking du stade de foot et proximité du gymnase.

Parc d'arrivée: sur la D n° 86, 200m après la ligne d'arrivée.

6.2P. Route de Course :

Modalités d'accès au départ:

- Pour les groupes F2000, N/FN, A/FA, GT Sport et FC, Voie Communale n° 6 dite route de Champel
- Pour les groupes GTTS, CM/CNF/CN, D/E et E2SC, par la D n° 86.

6.3P. File de départ :

File de départ: VC n° 6 et D n°86.

6.4P. Signalisation :

Voir règlement standard des Courses de Côte.

6.5P. Parc Concurrent :

Les parcs concurrents seront situés à proximité du gymnase, chemin de Lorette, pour les groupes F2000, N/FN, A/FA, et GT Sport et FC, et parking du stade de foot pour les groupes GTTS, CM/CNF/CN, D/E et E2SC.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 15 heures le 9 mai 2026.

Les remorques devront être garées aux endroits prévus à cet effet.

6.6P. Parc Fermé Final :

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé à proximité de la ligne de départ, sur la D n° 86 pour tous les concurrents.

6.7P. Tableaux d'affichage officiels :

Les tableaux d'affichage, avec utilisation d'un QR code, seront placés :

* pendant les vérifications à la Salle des Fêtes de Coligny.

* pendant les essais et la course: un au " lavoir " pour les groupes F2000, N/FN, A/FA, GT Sport et FC, et l'autre le long de la D n°86 pour les groupes GTTS, CM/CNF/CN, D/E et E2SC.

* Pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. Permanence :

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra à la Salle des Fêtes de COLIGNY.

Téléphone: 04.74.30.11.87 – Portable: 06.72.71.46.47

Centre de secours le plus proche: COLIGNY. Téléphone 18.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE :

7.2P. Conférence aux pilotes (briefing) :

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu sur la ligne de départ le 10 mai 2026 à 13h30.
La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. Course :

Voir règlement standard des Courses de Côte.
Procédure de départ: feux tricolores.

7.4P. Echauffement des pneumatiques :

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES :

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS :

Le classement s'effectuera sur la meilleure montée de course.
Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 10P. PRIX :

10.2P. Prix : La répartition des prix et coupes se fera de la façon suivante:

SCRATCH :	1 ^{er}	400 €
	2 ^{ème}	300 €
	3 ^{ème}	250 €
	4 ^{ème}	200 €
CLASSE :	1 ^{er}	180 € (90 € si moins de 3 partants)
	2 ^{ème}	130 € si plus de 3 partants
	3 ^{ème}	90 € si plus de 6 partants
	4 ^{ème}	60 € si plus de 9 partants
COUPE DES DAMES :	1 ^{ère}	180 €
	2 ^{ème}	140 € si plus de 3 partantes
	3 ^{ème}	100 € si plus de 6 partantes
	4 ^{ème}	70 € si plus de 9 partantes

Les prix ne sont pas cumulables. Dans tous les cas sera donné la valeur la plus élevée.
Il sera attribué une coupe à chaque concurrent primé.
Il est prévu une dotation pour les Commissaires.

Remise des prix le 10 mai 2026, 30 minutes après l'ouverture du parc fermé, à la Salle des Fêtes de Coligny.